

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2021-12-12-12

**Séance du** lundi 6 décembre 2021

### **POLITIQUE DU TOURISME AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET N°9.6 " TROIS PAYS A VELO "**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH, Martine DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien  
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara  
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien  
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne  
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

#### **ABSENTS :**

DEBES Vincent  
DREYFUS Elisabeth  
KOCHERT Stéphanie  
STRAUMANN Eric  
MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-2018-8-2-4 du 14 septembre 2018 relative au projet INTERREG Trois Pays à vélo,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-3-2 du 15 février 2021 relative au Budget Primitif 2021 « Attractivité, Tourisme et Montagne »,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la convention relative au projet n° 9.6 « Trois Pays à vélo » du 9 janvier 2019,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse, en date du 19 novembre 2021,
- VU l'avis de la Commission Sud Alsace – Saint Louis, Sundgau et Thur-Doller, en date du 22 novembre 2021,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale, en date du 4 novembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention relative au projet n°9.6 « Trois Pays à vélo », concernant la prolongation du projet et la diminution du budget global, joint en annexe à la présente délibération et autorise le Président à le signer.

Monsieur Vincent HAGENBACH, en tant que vice-président en charge du Renouveau urbain au sein de la Communauté d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération et Madame Pascale SCHMIDIGER, en tant que 1ère vice-présidente en charge des Délégations Politique de la ville et des Transports urbains au sein de Saint-Louis Agglomération, ne participent ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité